



Portail TranScolaire

Vos données personnelles

Le portail TranScolaire est un téléservice du Département de la Vienne mis à la disposition des familles pour la gestion du dispositif "Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap" (TESH). Il permet aux familles de réaliser leurs demandes de prise en charge et d'échanger avec les services du Département.

La présente politique de protection des données a pour but d'informer les usagers du téléservice du traitement de leurs données personnelles et de leurs droits.

1. Engagement et responsabilité du Département

Afin d'accomplir ses missions de service public, le Département collecte les données personnelles des usagers dans le cadre des actions et des dispositifs mis en œuvre par ses services.

Le traitement des données personnelles se fait dans le respect de la législation en vigueur, le Règlement Général sur la Protection de Données ou RGPD (règlement (UE) 2016/679) et la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Afin de garantir le respect de la vie privée des personnes (protection, confidentialité et sécurité), le Département est engagé dans une démarche globale de protection des données personnelles des usagers ainsi que des agents qu'il emploie ([Lire l'engagement pour la Protection des données personnelles des usagers sur lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)).

Le Département est désigné responsable de traitement, tel que défini par le RGPD (art. 4).

2. Fondement légal du traitement des données personnelles

L'utilisation du portail TranScolaire implique le traitement de données personnelles de ses usagers. Cette utilisation est un traitement de données au sens du RGPD (art.4.2), nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public dont est investi le Département de la Vienne (RGPD, art. 6.1.e).

La demande d'inscription d'un élève au service TESH est soumise à l'acceptation du [Règlement départemental des Transports Scolaires des Élèves et des Étudiants en Situation de Handicap \(TESH\)](#).

La demande d'inscription est également soumise au consentement pour l'utilisation de catégories particulières de données, appelées données "sensibles" notamment les données concernant la santé des bénéficiaires du service, communiquées par les demandeurs pour les besoins d'organisation de la

prise en charge physique (RGPD art. 9). Ce consentement est nécessaire pour l'instruction de la demande d'inscription au service TESH et le suivi de la prise en charge des bénéficiaires.

3. Finalités

Les finalités du traitement sont les suivantes :

- Gestion de l'aide financière au titre du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap.
- Gestion de la prise en charge physique des élèves et des étudiants en situation de handicap - gestion des transports collectifs.
- Suivi des incidents pouvant mener à une exclusion de la prise en charge du transport TESH.

4. Catégories de personnes concernées et de données personnelles

Les personnes dont les données personnelles sont utilisées par le portail TranScolaire sont les demandeurs (responsables légaux...) ainsi que les élèves et les étudiants bénéficiaires du service TESH. Elles sont désignées "personnes concernées" par le traitement.

Les catégories de données traitées sont les suivantes :

- Identification des demandeurs et des bénéficiaires (identité, coordonnées) ;
- Données de vie personnelle (garde alternée) ;
- Données de vie professionnelle (coordonnées professionnelles des personnes de contact) et scolaires (établissement d'affectation, dispositif scolaire ou classe, régime, emploi du temps et absence du bénéficiaire) ;
- Données bancaires (RIB) et factures acquittées ;
- Données sur la prise en charge (date d'inscription, avis de la MDPH, type de transport, spécificités ou aménagements nécessaires, trajet, jours de prise en charge, trajet, incident technique ou comportemental, correspondance avec l'administration, instructions aux conducteurs) ;
- Données de connexion (authentification, logs).

Les données obligatoires sont signalées par une étoile rouge (*) ; elles sont nécessaires pour l'instruction de la demande de prise en charge. Le défaut de réponse ne permet pas de valider la demande d'inscription.

Le traitement des données (instruction des demandes d'inscription, organisation et suivi de la prise en charge, remboursement des frais) ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

5. Conservation des données

Les données fournies par les demandeurs et celles produites lors de l'instruction de la demande et de la prise en charge sont conservées de façon active pendant 2 années, puis 3 années supplémentaires en archivage intermédiaire et jusqu'au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Elles sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine

Les durées de connexion sont conservées pendant une durée de 1 an, conformément à la réglementation en vigueur.

6. Destinataires des données

Les destinataires sont les personnes, les organismes ou les services habilités par le Département à utiliser tout ou parties des données pour les besoins d'instruction de la demande et d'organisation de la prise en charge. Ils interviennent dans la limite de leurs attributions légales ou de leurs missions, et chacun pour ce qui le concerne :

- Le Pôle Transports Scolaires des Élèves et Étudiants en Situation de Handicap (TESH) du Département, ainsi que par la société Simplificiti, fournisseur de la solution TranScolaire agissant en tant que sous-traitant sur instruction du Département.
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne : avis sur le transport lorsque l'élève/étudiant est hors dispositif ULIS, DAR, PEJS, UEEA ou disposant d'un PAG
- L'Inspection académique : établissement d'affectation, demande spécifique de transport telle que scolarisation alternative, dispositif scolaire (ULIS, DAR...), emploi du temps...,
- Les entreprises de transport : données nécessaires à la réalisation de la prise en charge physique des bénéficiaires ainsi que les informations renseignées par les familles à destination des conducteurs.
- Les établissements ou lieux de vie des bénéficiaires, les EPLE, les écoles ou l'Université de Poitiers pour la coordination de la prise en charge.

Les données relatives aux demandes de remboursement de frais sont destinées aux services instructeurs du Département, ainsi qu'au Service de Gestion Comptable (SGC) – Poitiers.

Les données ne sont pas vendues ou cédées pour une exploitation autre que celles définies précédemment ; elles ne sont pas l'objet de transfert hors de l'Union Européenne.

7. Sécurité et confidentialité des données

7.1 La sécurité technique

La sécurité vise à protéger le portail TranScolaire en tant que système de traitement automatisé de données mais les usagers. Cette sécurité est une obligation du Règlement Général sur la Protection des Données (art.32). Le Département garantit la sécurité du portail sur la base des garanties apportées par son prestataire.

Le portail TranScolaire est hébergé par Jaguar Network (Marseille) dans un Datacenter hautement sécurisé.

7.2 La gestion des risques pour les personnes

Afin de garantir la meilleure protection aux utilisateurs, une analyse d'impact sur la protection des données (RGPD art. 35) a été réalisée pour identifier et mettre en œuvre les mesures appropriées aux éventuels risques de rupture de confidentialité, de modification ou de perte des données.

7.3 La gestion des incidents

Le Département de la Vienne a adopté une procédure interne qui définit les modalités de gestion d'un incident affectant la confidentialité des données des utilisateurs, en vue d'intervenir au plus vite et de répondre aux obligations à l'égard de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

8. Droits des personnes

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification des données erronées ou incomplètes les concernant, et sous condition d'un droit d'effacement. Ils ont également un droit de limitation et d'opposition de leur utilisation pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les personnes concernées ayant des interrogations sur le traitement de leurs données ou souhaitant faire valoir leurs droits peuvent réaliser directement leur demande auprès du Pôle Transports Scolaires des Élèves et Étudiants en Situation de Handicap (TESH) depuis la messagerie du Portail TranScolaire.

Les personnes peuvent également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) du Département de la Vienne. Dans ce cas, les demandes sont à réaliser depuis [le formulaire sur le site lavienne86.fr](#). Un justificatif d'identité pourrait leur être demandée.

Si, après avoir contacté le Département ou son sous-traitant, les personnes estiment que leurs droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sur le site [cnil.fr](#).

9. Condition de modification de la Politique "Protection des données personnelles"

Le Département de la Vienne se réserve le droit de modifier la présente politique à tout moment afin d'assurer aux utilisateurs du portail sa conformité avec le droit en vigueur. Les utilisateurs sont invités à prendre connaissance de cette politique à chaque fois qu'il utilise le portail TranScolaire, sans qu'il soit nécessaire de l'en prévenir formellement.

La présente politique est éditée le 24 mars 2025.